



Du « tiers réseau » au « hors les murs »

YVES ALIX

yves.alix@enssib.fr

Yves Alix est rédacteur en chef du BBF.

En 1989, la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture édite une plaquette intitulée *Objectif lecture*, fruit du travail de réflexion et d'exploration mené par la mission de développement de la lecture mise en place par Jean Gattegno au sein de la Direction. Dans ce document, le terme de « tiers réseau » est employé pour désigner l'ensemble des bibliothèques de lecture publique et des offres de lecture qui ne sont ni les bibliothèques municipales, ni les bibliothèques départementales de prêt¹. Rétrospectivement, le terme semble bien mal choisi : il sous-entend en effet l'idée d'une division des bibliothèques en classes, d'une « roture » des bibliothèques où l'on trouverait pêle-mêle des structures éducatives, des mouvements associatifs et militants, des services sociaux, certes méritants, mais forcément inférieurs aux réseaux territoriaux et institutionnels de lecture publique, alors en plein essor et en voie de reconnaissance par toute la nation.

Ne faisons pas pour autant un procès d'intention aux responsables alors en poste au ministère : nul doute que, dans leur esprit, ce vocable n'avait d'autre vertu que de rassembler sous une appellation imagée et parlante une nébuleuse de services et d'organismes essentiellement caractérisée par la disparité : côté public, on y trouve les bibliothèques et centres documentaires des écoles, collèges et lycées, des hôpitaux et maisons de retraite, des foyers d'accueil et centres sociaux, des prisons et des casernes ; côté privé, les comités d'entreprise, les associations

laïques ou confessionnelles, les mouvements d'éducation populaire.

Un rôle précurseur

L'appellation de « tiers réseau » se répand : en témoigne par exemple le numéro 4 de 1992 du *BBF*, qui publie un article « fondateur » de Claudie Tabet², dans lequel cette dénomination est consacrée. La problématique qui se dessine dès ce moment quant à la position et au devenir de ces bibliothèques y est très clairement posée : « *Certaines institutions publiques ainsi que des organismes privés ont mis en place des bibliothèques en direction de publics spécifiques. Dans certains cas, ce "tiers réseau" a joué un rôle précurseur, antérieurement à la création d'une bibliothèque publique, touchant des populations qui ne fréquentent pas, ou peu, les institutions traditionnelles, soit qu'elles ne se reconnaissent pas en elles, soit qu'elles les ignorent par méconnaissance ou par crainte. Mais ni leurs moyens, ni leur mode de fonctionnement ne garantissent le pluralisme de l'offre et ne leur permettent d'atteindre l'extension et la variété de services professionnalisés, financés par une collectivité publique. Dans la desserte du plus large public, les bibliothèques construites ces dix dernières années, grâce aux efforts sans précédent de l'État et des collectivités territoriales, sont appelées à se substituer naturellement aux bibliothèques associatives, ce qu'ont fort bien compris certaines d'entre elles. Par contre, ces bibliothèques du "tiers réseau" s'adressent toujours à un public particulier, qui, pour des raisons diverses, doit faire l'objet d'une approche spécifique.* »

1. Selon Claudie Tabet, la paternité de l'appellation revient à Jean Gattegno : cf. *La bibliothèque « hors les murs »*, nouv. éd., Éd. du Cercle de la librairie, 2004, coll. Bibliothèques, p. 5, « Remerciements ».

2. Claudie Tabet, « Les bibliothèques d'un autre type : le tiers-réseau », dossier « Les bibliothèques en France 1981-1991 », *BBF*, n° 4, 1992.

Cependant, il apparaît clairement, au fil de la présentation des bibliothèques et de leurs actions faite dans l'article, que leur rapprochement, tel qu'il est voulu par le Ministère, est pour une grande part artificiel. Certes, la mission de développement de la lecture qui semble alors leur être assignée dans le paysage de la lecture publique, est précisément ce qui a le plus souvent fondé leur création. Ces bibliothèques sont d'abord issues du militantisme. Mais pour le reste, elles n'ont à peu près rien à mettre en commun, qu'il s'agisse des formes de services proposées, de la technicité, des statuts des personnels, des relations avec les institutions, du financement. Ce qui les rapproche est essentiellement leur marginalité et leur position d'infériorité croissante par rapport à la lecture publique « officielle », dont les moyens, entretemps, ont explosé. Le Conseil supérieur des bibliothèques en fait le constat dans son rapport pour 1995, ainsi que le souligne Geneviève Boisard : « *L'accès à la lecture des personnes empêchées et le "tiers réseau" de la lecture publique sont évoqués. Malgré les efforts récents, les bibliothèques françaises sont très en retard sur ce qui existe dans les autres pays développés. Que ce soit pour les prisonniers, les malades, les appelés ou les personnes ayant un handicap quelconque, personnes âgées, aveugles, sourds ou handicapés moteurs, les efforts de l'État et des collectivités locales sont encore au-dessous de ce qui serait nécessaire*³. »

Dès lors, le concept d'un « tiers réseau » homogène va perdre rapidement sa pertinence, et la dénomination ne réussira pas à s'imposer. Certes, on peut encore en trouver des occurrences, car le terme reste commode dans le discours pour désigner les bibliothèques à l'école, en prison, à l'hôpital ou dans l'entreprise. Mais s'il s'agit de définir la place de ces bibliothèques dans l'ensemble de l'offre de lecture et de leur reconnaître une identité commune, ou tout au moins une parenté, c'est désormais en s'appuyant sur deux notions différentes que va s'articuler le discours : le hors les murs et le partenariat. La deuxième

édition du livre de Claudie Tabet, qui demeure la référence principale sur le sujet, en témoigne avec éloquence, dès le sommaire⁴.

La bibliothèque hors de la bibliothèque

La croissance quasi continue de la construction des bibliothèques municipales⁵ et départementales crée une nouvelle donne à la fin des années 1990. La bibliothèque publique est désormais presque partout présente, avec une offre de services très diversifiée et une politique dynamique de conquête des publics. Dans ce mouvement, les autres bibliothèques subissent des mouvements contradictoires.

Tout d'abord, elles sont confrontées au départ d'une partie de leurs publics, aspirés par les bibliothèques municipales en particulier. Ce transfert est difficile à mesurer, en particulier du fait que les données statistiques relatives aux bibliothèques du « tiers réseau » ont toujours été lacunaires, voire inexistantes⁶. Il est néanmoins manifeste, et d'une certaine manière, il témoigne de la réussite de la politique entreprise par les pouvoirs publics.

La bibliothèque publique installée dans ses murs découvre qu'il ne suffit pas d'exister et d'ouvrir ses portes pour attirer les publics. La conquête de ceux qui restent en dehors, pour de multiples raisons, devient un des objectifs prioritaires de développement des nouveaux établissements : la bibliothèque se projette à l'extérieur. Dans ce schéma, tout ce qui n'est pas la bibliothèque publique elle-même peut être inclus dans le périmètre de l'action « hors les murs », y compris ... les autres bibliothèques.

Enfin, si le développement de la lecture et la démocratisation de la

culture restent les points d'ancrage de l'action des militants, le relais a été pris en grande partie par l'institution et les bibliothécaires qui travaillent dans les entreprises, les hôpitaux ou les prisons ne peuvent plus mener leurs actions dans les mêmes termes qu'auparavant. L'idée d'une concurrence étant inconcevable, le partenariat s'impose comme une nécessité.

Hors les murs, dans les murs

À la lecture du livre de Claudie Tabet déjà cité, il est frappant de voir que l'épine dorsale de l'action militante est d'abord la lecture. Au point qu'on se demande si le titre de son livre n'aurait pas du être « La lecture hors des murs de la bibliothèque ». La bibliothèque n'est pensée par les militants que comme l'un des modes d'accès au livre, et non obligatoirement l'objet privilégié, voire unique, du développement de la lecture. Qu'il s'agisse d'apprentissage, de lutte contre l'illettrisme, d'intégration, d'émancipation, d'ouverture à la création, la mission partagée par tous est la même : faire lire, faire aimer lire, pour utiliser le livre comme outil de libération et d'émancipation.

Ce discours – évidemment partagé par les militants de la lecture publique – constitue le fond sur lequel se construit une action adaptée aux publics spécifiques à desservir : les prisonniers, les malades, les personnes âgées, les migrants, les salariés dans l'entreprise, les handicapés, la petite enfance. De toutes ces catégories cependant, seules les deux premières exigent la construction intégrale d'un service « hors les murs » : le détenu ne peut avoir accès au livre qu'à l'intérieur de la prison, le malade hospitalisé que dans l'établissement de soins. Les personnes âgées autonomes, les migrants, les salariés, les handicapés, constituent en revanche des publics pour lesquels la bibliothèque – en tant que lieu physique – peut et doit être rendue accessible.

Le partenariat entre la bibliothèque municipale ou départementale et les structures susceptibles de faciliter les relais avec ces derniers groupes de

3. Compte rendu du Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques pour 1995, *BBF*, n° 5, 1996.

4. *La bibliothèque hors les murs*, nouv. éd., *op. cit.*

5. Triplement du nombre de bibliothèques municipales en dix-neuf ans : 1 106 en 1983, 3 012 en 2002. Source : Hélène Caroux, *Architecture et lecture*, Éd. Picard, 2008, p. 199. (La critique de cet ouvrage paraîtra dans le prochain numéro du *BBF*.)

6. Voir par exemple ce qu'en dit Jean-Pierre Burdin dans l'encadré « Démocratie culturelle et entreprise » dans ce dossier, p. 16.

lecteurs se développe parce qu'il peut en général s'inscrire dans un cadre public à tous les niveaux : services sociaux, structures d'accueil de la petite enfance, Éducation nationale, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, pour citer quelques exemples. Du côté de l'hôpital et de la prison, les articles de ce dossier montrent par ailleurs la continuité de l'action menée par les pouvoirs publics pour soutenir, consolider et professionnaliser l'offre de lecture, en dépit des difficultés : recommandations interministérielles pour faire vivre la lecture à l'hôpital, protocole interministériel Culture Justice pour la lecture en prison. En revanche, le relais avec les réseaux associatifs ou les comités d'entreprise est plus distendu, quand il n'est pas simplement rompu⁷. Cette dégradation regrettable peut être attribuée à plusieurs causes.

Crise du militantisme

La relation des bibliothèques publiques avec les mouvements associatifs est définie par Claudie Tabet dans son livre comme une relation mouvementée. Initialement fondées autour de l'éducation populaire, des associations comme la Fédération nationale Léo-Lagrange, la Ligue de l'enseignement, ou Peuple et Culture, ont largement constitué leur identité dans un rapport distant, voire une rupture, avec l'institution⁸, et ne partagent pas nécessairement la conviction des bibliothécaires « officiels » que la bibliothèque publique est le meilleur chemin vers le livre. La revendication d'autonomie est forte, les associations veulent conserver la maîtrise de leurs priorités et continuer d'inscrire l'action autour du livre dans leur propre schéma d'objectifs. D'autre part, institutionnellement, le référent de ces mouvements est beaucoup plus du côté des ministères de l'Éducation ou des Affaires sociales que de celui

chargé de la Culture. Il faut bien compter aussi avec la question des tutelles, des compétences, et des guichets...

Quand on évoque les associations, les bibliothécaires oublient volontiers le réseau associatif Union nationale Culture et bibliothèques pour tous, pourtant le plus important groupement de bibliothèques associatives sur le territoire. Issu de l'Action catholique générale féminine, le réseau, constitué en associations locales regroupées en fédération, reste lié dans l'esprit de beaucoup de professionnels à ses origines confessionnelles, bien qu'il se soit déconfessionnalisé il y a plus de vingt ans. Il traîne aussi une image de bénévolat et de lecture pour dames qui ne correspond pas vraiment à la réalité. Les petites boutiques-bibliothèques de l'association offrent certes en priorité des romans et des lectures de loisirs, mais le travail fait par les sélectionneurs et publié dans la revue *Notes bibliographiques* est d'une qualité indéniable.

Les reproches principaux que lui font aujourd'hui les bibliothécaires professionnels sont le bénévolat et le prêt payant : conditions *sine qua non* d'existence de ce réseau privé autofinancé, elles restent à l'opposé des principes défendus par les militants de la lecture publique. Avec 4,5 millions de prêts annuels, les « bibliothèques pour tous » sont de toute façon en perte de vitesse (elles revendiquaient 6 millions de prêts annuels il y a quinze ans) : là aussi, le transfert vers la bibliothèque publique s'est fait dans beaucoup de lieux, et par ailleurs le renouvellement des lecteurs d'une génération à l'autre est de moins en moins assuré⁹.

Du côté des comités d'entreprise, nous renvoyons à l'échange mené avec Jean-Pierre Burdin en complément de l'article de Philippe Pineau dans ce dossier. Là encore, des questions de compétences (le ministère du Travail avoue ne pas conserver d'archives relatives aux comités d'entreprise, et ne mener aucune recherche historique sur la question...), de difficultés à définir valablement les

relations entre l'État d'un côté et un ensemble composé par des comités locaux gérés par des représentants élus du personnel, et des fédérations syndicales nationales¹⁰ de l'autre, viennent compliquer et freiner les tentatives de partenariat pilotées à un échelon national. Depuis la *Charte pour le développement de la culture en entreprise* de 1992, signée par les cinq centrales syndicales représentatives d'alors et l'Association des bibliothécaires français, et initiée par le ministère de la Culture, aucun plan national n'est venu relancer le mouvement et contrecarrer la baisse du militantisme (syndical et associatif) et l'évolution de plus en plus marquée des CE vers le service et les loisirs.

Comme le soulignait Dominique Arot en 2003, le partenariat doit, pour réussir, être pris en charge par des structures coopératives à même de jouer « un rôle précieux de catalyse et d'information¹¹ », de relais entre les nouveaux réseaux de la lecture publique, l'État et la multitude d'organismes locaux, privés ou publics, où se tisse le lien de chacun avec le livre et la culture. Les agences régionales de coopération, la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture)¹² au niveau national, ont pris en charge cette mission. Mais sa réussite dépend de l'engagement de chacun, et suppose un esprit d'ouverture.

S'il n'y a pas de « tiers réseau », parce que toutes les structures de bibliothèques doivent concourir également à la diffusion de la culture, il faut tendre aussi à effacer, par le partenariat et la coopération, l'écart entre la bibliothèque dans ses murs et les actions hors les murs. ●

Juillet 2008

7. Voir l'article de Philippe Pineau et l'entretien avec Jean-Pierre Burdin dans ce dossier, p. 8-17.

8. Cf. Yves Alix et Michel P. Schmitt, « Les mouvements associatifs et militants », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4, *Les bibliothèques au xx^e siècle*, sous la dir. de Martine Poulain, éd. Promodis/Cercle de la librairie, 1992.

9. Le site de l'Union nationale Culture et bibliothèques pour tous : www.uncbpt.com (consulté le 17 juillet 2008). Sur l'histoire du mouvement, voir Yves Alix et Michel P. Schmitt, « Les mouvements associatifs et militants », *op. cit.*

10. Les bibliothèques d'entreprise sont en général gérées par les comités d'entreprise, composés de représentants élus du personnel. Cependant, dans certaines grandes structures, la gestion des œuvres sociales peut avoir été confiée à une association, éventuellement constituée d'employés de l'entreprise, mais indépendamment des représentants élus du personnel. C'est le cas par exemple à La Poste, qui n'a pas de CE et où une association culturelle gère le réseau de bibliothèques (plus de 140 points de desserte et un service technique central d'achat et de distribution).

11. Dominique Arot, « La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? », *BBF*, n° 2, 2003, p. 5-12.

12. www.fill.fr (consulté le 29 juillet 2008).